



Monsieur Carlos J. Leitão, député
Ministre des Finances
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et
de la Révision permanente des programmes et
président du Conseil du trésor suppléant
Gouvernement du Québec
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur le Ministre,

Cette correspondance vise à faire un suivi au sujet des investissements historiques en infrastructure annoncés dans le budget de 2016. Il me fait plaisir de vous offrir plus de détails sur les nouveaux programmes d'Infrastructure Canada liés au transport en commun, à l'eau potable et aux eaux usées, qui seront mis en œuvre par l'entremise des provinces et des territoires. J'ai également le plaisir de vous informer des améliorations apportées au Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC) de 2014.

Comme vous en conviendrez, investir dans les infrastructures n'est pas une fin en soi, c'est un moyen visant à bâtir un pays plus prospère, inclusif et durable. C'est plus que du béton et des conduites d'eau; c'est ce qui permet aux Canadiens d'arriver au travail à l'heure et de rentrer à la maison plus rapidement pour passer du temps en famille, c'est ce qui permet à des victimes de violence domestique de trouver un refuge et qui offre des installations où nos jeunes peuvent apprendre et se bâtir un réseau qui leur servira tout au long de leur vie.

Le budget de 2016 a présenté un plan d'infrastructure qui prévoit des investissements stratégiques et judicieux visant à renforcer l'économie canadienne et à améliorer la vie des Canadiens. Notre plan vise à accélérer les investissements fédéraux à court terme en fournissant du financement pour des projets de remise en état et de modernisation d'infrastructures publiques. Nous y arriverons en collaborant avec vous et nos partenaires municipaux, qui êtes les mieux placés pour cerner rapidement vos priorités de financement. Nous acheminerons les fonds rapidement pour veiller à ce que les projets puissent commencer immédiatement. De plus, nous travaillerons davantage en collaboration en vue de réduire tout fardeau administratif inutile et de simplifier le processus d'approbation.

Le gouvernement du Canada a présenté le Fonds pour les infrastructures du transport en commun (FITC), de 3,4 milliards de dollars, et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU), de 2 milliards de dollars, qui visent à favoriser la croissance économique et à soutenir des collectivités durables où il fait bon vivre. Ces initiatives prépareront le terrain pour des investissements stratégiques à plus long terme

dans les infrastructures liées au transport en commun, à l'eau potable et aux eaux usées qui permettront de suivre la croissance rapide des villes canadiennes.

Dans le cadre de ces programmes, nous souhaitons avant tout appuyer des projets qui favorisent l'innovation et l'optimisation des actifs existants. Ces nouveaux programmes d'infrastructure incluent des éléments reflétant ce que nous ont dit bon nombre de nos partenaires. Nous avons augmenté la part fédérale du partage des coûts et allons désormais fournir jusqu'à 50 pour cent des coûts des projets. De plus, les coûts des projets seront considérés comme admissibles à compter du 1^{er} avril 2016, afin que les travaux puissent commencer immédiatement. Nous continuerons de respecter les cadres de responsabilisation déjà en place dans toutes les provinces et tous les territoires pour assurer une surveillance adéquate de l'argent des contribuables.

Le Fonds pour les infrastructures du transport en commun (FITC)

Le FITC soutiendra principalement les investissements qui répondent aux priorités publiques immédiates, entre autres : les projets qui améliorent l'état d'infrastructures de transport en commun, qui appuient l'optimisation et l'efficacité des réseaux, qui visent l'augmentation de la capacité de gestion des actifs, qui augmentent le niveau de service et qui soutiennent la conception et la planification de futures expansions de réseaux de transport en commun. Les projets pour lesquels on a recours à une utilisation efficace de nouvelles technologies novatrices permettant d'accroître les avantages environnementaux et les projets qui font progresser la sécurité et l'accessibilité du transport en commun seront également admissibles. Les projets d'expansion de réseau pourraient aussi être pris en considération, à la condition qu'ils puissent être achevés dans les délais du programme. Nous savons tous que le succès du transport en commun dépend d'une multitude de facteurs, et c'est la raison pour laquelle j'aimerais également vous encourager à travailler avec les municipalités et les sociétés de transport en commun pour promouvoir les investissements ciblant le transport actif.

L'affectation du gouvernement du Québec au titre du FITC s'élève à 923 710 000 \$. Le financement sera réparti de façon à ce que chaque réseau de transport en commun reconnu reçoive un montant minimal de base de 50 000 \$, et le reste des fonds sera réparti en fonction du nombre d'usagers de chaque réseau de transport en commun. (Voir Annexe 1 : affectations nationales.)

Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Le FEPTEU soutiendra principalement les investissements qui répondent aux priorités immédiates en matière d'eau potable et d'eaux usées afin de soutenir un environnement plus sain et propre dans nos collectivités. Ceci comprend :

- la remise en état et l'optimisation d'infrastructures liées à l'eau potable, aux eaux pluviales et aux eaux usées;
- l'amélioration des approches relatives à la gestion des actifs, y compris les études et les projets pilotes;
- la planification de futures améliorations des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées en vue de se conformer aux exigences réglementaires;

- les nouveaux projets de construction, y compris la construction de systèmes naturalisés pour la gestion et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales, peuvent aussi être pris en considération, à la condition qu'ils puissent être achevés dans les délais du programme.

L'affectation du gouvernement du Québec au titre du FEPTU s'élève à 363 774 400 \$.
(Voir annexe 2, affectations nationales.)

Nouveau Fonds Chantiers Canada de 2014

En plus de ces nouveaux programmes, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons amélioré le Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC) de 2014 dans le but d'offrir plus de souplesse aux provinces et aux territoires afin d'engager tous les fonds restants au cours des deux prochaines années (d'ici mars 2018). Votre équipe et plusieurs de vos collègues m'ont exprimé vos inquiétudes quant à la manière dont le gouvernement précédent avait développé le NFCC, et dans l'esprit de notre engagement d'assurer que nos programmes répondent aux besoins des Canadiens, nous avons apporté les changements suivants :

- Suppression de la présélection obligatoire des PPP pour l'ensemble du NFCC;
- Dans le cadre du volet Infrastructures provinciales-territoriales (VIPT) :
 - Modification de la catégorie Autoroutes et routes afin de réduire (Projets nationaux et régionaux du VIPT) ou d'éliminer (Fonds des petites collectivités du VIPT) les seuils minimaux de volumes de circulation, de façon à tenir compte des besoins variés des provinces et des collectivités de l'ensemble du Canada;
 - Ajout de cinq nouvelles catégories : Tourisme, Culture, Loisirs, Infrastructures liées aux services de traversiers pour passagers et Bâtiments et actifs municipaux;
 - Retrait de l'ajustement du partage des coûts pour les futurs projets réalisés en PPP pour que la part fédérale puisse être augmentée (jusqu'à un tiers ou 50 pour cent selon la catégorie);
 - Harmonisation des coûts admissibles des projets en PPP avec ceux du Fonds PPP Canada – ce qui éliminera la confusion administrative;
 - Augmentation du partage des coûts (jusqu'à 50 pour cent) pour les projets liés à l'atténuation des catastrophes, reconnaissant le fait que bon nombre de ces infrastructures au Canada appartiennent aux provinces.

Le budget de 2016 annonce également du financement pour les administrations locales afin d'appuyer une intendance plus rigoureuse grâce à des activités de planification de la gestion des actifs et des investissements favorisant la résilience aux changements climatiques. Les deux programmes suivants seront administrés par la Fédération canadienne des municipalités en vue de fournir du financement directement aux municipalités pour le renforcement des capacités :

- 50 millions de dollars pour accroître la capacité de gestion des actifs des municipalités, y compris du financement pour élaborer et mettre en œuvre des pratiques de planification de la gestion des infrastructures et appuyer une collecte de données plus fiables et plus complètes sur leurs infrastructures;
- 75 millions de dollars pour soutenir une amélioration de la planification des villes en matière de résilience aux changements climatiques, y compris du financement pour appuyer les projets visant à cerner les possibilités de réduire les émissions de gaz à effet de serre et à tirer profit de ces possibilités, à évaluer les risques liés au climat à l'échelle locale et à intégrer les conséquences des changements climatiques dans les pratiques de planification de la gestion des actifs.

Notre gouvernement accorde une grande importance aux effets et aux résultats escomptés. Dans le cadre du nouveau financement pour le transport en commun, nous comptons améliorer la fiabilité, l'efficacité, la sécurité et l'accessibilité des réseaux de transport en commun et aider les municipalités à planifier de futures améliorations de réseaux et à mieux s'y préparer. Dans le cadre du nouveau financement relatif à l'eau et aux eaux usées, nous comptons améliorer la fiabilité des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées et encourager les municipalités à mettre en place des plans qui comprennent des solutions innovatrices en vue de se conformer aux normes sur la qualité de l'eau et à la réglementation sur les eaux usées en vigueur.

Nous nous sommes engagés à rendre compte publiquement des progrès accomplis dans le cadre de ces programmes pour démontrer que nous atteignons les résultats que les Canadiens méritent et auxquels ils s'attendent. Nous devons travailler ensemble afin de présenter aux Canadiens, en temps opportun, des rapports sur les résultats obtenus grâce à nos investissements collectifs en infrastructure. Par exemple, dans le cadre des nouveaux programmes, l'une des priorités est de prolonger la durée de vie utile d'infrastructures existantes. Nous prévoyons travailler en étroite collaboration pour veiller à ce que nous disposions d'une façon efficace de mesurer et de rendre compte de cet aspect, et d'autres effets et résultats clés de ces programmes.

Enfin, comme vous le savez, notre gouvernement a pris un engagement clair en matière de responsabilité. Cela signifie que nous devons nous assurer que le financement fédéral est incrémental aux investissements existants planifiés par les provinces, les territoires et les municipalités. Nous devons travailler ensemble pour élaborer des mesures adéquates d'incrémentalité et rendre compte de la façon dont ces programmes ont permis d'accélérer la réalisation de projets et d'augmenter les investissements.

Notre objectif est de mettre en place les programmes du FITC et du FEPTU et de continuer nos efforts au titre du NFCC aussi rapidement que possible afin que ces investissements en infrastructure puissent commencer à contribuer à la croissance économique et soutenir des collectivités durables et dynamiques. Il est clair que notre succès passera nécessairement par le partenariat et qu'une structure de gouvernance efficace devra être établie pour assurer une surveillance adéquate et une solide communication entre nos organisations respectives. C'est pourquoi mes représentants communiqueront avec les vôtres pour établir les prochaines étapes et entamer les discussions afin que nous puissions conclure les négociations relatives aux ententes bilatérales dans les meilleurs délais.

Je tiens à souligner à quel point j'apprécie votre soutien et votre collaboration dans la mise en œuvre de ces initiatives d'infrastructure. Au plaisir de continuer à collaborer ensemble dans le cadre de nos investissements en infrastructure, tant grâce aux anciens qu'aux nouveaux programmes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A. Sohi

Amarjeet Sohi, C.P., député

Annex

Annexe 1		
AFFECTATIONS AU TITRE DU FONDS POUR LES INFRASTRUCTURES DU TRANSPORT EN COMMUN (FITC)		
Province/Territoire	Nombre d'usagers *	Affectation
Terre-Neuve-et-Labrador	3 027 498	4 940 000 \$
Île-du-Prince-Édouard	402 163	660 000 \$
Nouvelle-Écosse	19 719 555	32 200 000 \$
Nouveau-Brunswick	5 353 913	8 740 000 \$
Québec	565 712 079	923 710 000 \$
Ontario	910 488 752	1 486 680 000 \$
Manitoba	50 733 295	82 840 000 \$
Saskatchewan	17 760 942	29 000 000 \$
Alberta	212,629,617	347 190 000 \$
Colombie-Britannique	282 019 372	460 490 000 \$
Yukon	546 496	890 000 \$
Territoires du Nord-Ouest	196 427	320 000 \$
TOTAL	2 068 590 109	3 377 660 000 \$

*Extrait du répertoire statistique du transport en commun de 2014 de l'ACTU

Annexe 2**AFFECTATION AU TITRE DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - FEPTU**

Province/Territoire	Allocation de base de financement	Pourcentage net de la population	Allocation par habitant	Financement total
Terre-Neuve-et-Labrador	50 000 000 \$	1,54 %	20 600 134 \$	70 600 134 \$
Île-du-Prince-Édouard	50 000 000 \$	0,42 %	5 654 677 \$	55 654 677 \$
Nouvelle-Écosse	50 000 000 \$	2,76 %	36 869 027 \$	86 869 027 \$
Nouveau-Brunswick	50 000 000 \$	2,20 %	29 449 770 \$	79 449 770 \$
Québec	50 000 000 \$	23,47 %	313 774 400 \$	363 774 400 \$
Ontario	50 000 000 \$	38,87 %	519 642 062 \$	569 642 062 \$
Manitoba	50 000 000 \$	3,39 %	45 250 782 \$	95 250 782 \$
Saskatchewan	50 000 000 \$	2,94 %	39 342 112 \$	89 342 112 \$
Alberta	50 000 000 \$	10,98 %	146 714 129 \$	196 714 129 \$
Colombie-Britannique	50 000 000 \$	13,10 %	175 067 721 \$	225 067 721 \$
Yukon	50 000 000 \$	0,10 %	1 390 275 \$	51 390 275 \$
Territoires du Nord-Ouest	50 000 000 \$	0,13 %	1 711 108 \$	51 711 108 \$
Nunavut	50 000 000 \$	0,10 %	1 336 803 \$	51 336 803 \$
Total	650 000 000 \$	100,00 %	1 336 803 000 \$	1 986 803 000 \$